

## Fiscalité 2009 - Fixation des taux communaux des taxes directes locales

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur :** En application de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts, «...les conseils municipaux... votent chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation, et de la taxe professionnelle», dans certaines limites fixées par la loi.

**Principale recette de la Ville, le produit de la fiscalité directe est estimé pour 2009 à 67,2 M€. Il représente 34,5 % des recettes réelles totales et 39,7 % de celles de fonctionnement.**

Après un rappel des mécanismes de la fiscalité directe locale, il vous est proposé d'arrêter les taux d'imposition applicables en 2009 et le produit fiscal attendu pour cette année.

### I. Structure de la fiscalité directe locale

Le produit des impôts directs perçu par la Ville au titre de chaque taxe est déterminé par application d'un taux, décidé par le Conseil Municipal (2), à des bases d'imposition calculées par l'Administration fiscale (1).

#### 1. La détermination des bases d'imposition

La base imposable d'un bien soumis à l'impôt dépend en premier lieu de sa valeur locative, déterminée à partir de plusieurs éléments objectifs tels que la surface, la qualité de la construction et les éléments de confort.

**Chaque année, la Loi de Finances détermine l'évolution forfaitaire des bases fixée à 2,5 % pour 2009, contre 1,6 % en 2008.**

Pour chaque impôt local, la valeur locative brute d'un bien peut faire l'objet d'abattements décidés par la Ville, dans des limites fixées par le Législateur, ainsi que d'exonérations et dégrèvements décidés par l'Etat.

\* en matière de taxe d'habitation, la Ville a choisi d'appliquer les abattements suivants :

- **l'abattement général à la base** : facultatif, celui appliqué par Besançon est égal à 10 % de la valeur locative moyenne, soit une réduction de 277 € de la valeur locative brute du bien en 2008.

- **l'abattement obligatoire pour charges de famille** qui s'élève à 10 % de la valeur locative moyenne de la commune pour chacune des deux premières personnes à charge, et à 15 % pour chacune des personnes à charge suivantes.

- **l'abattement spécial à la base en faveur des personnes de condition modeste et celui en faveur de personnes handicapées** : la Ville a fait le choix de ne pas appliquer ces abattements, les personnes visées pouvant bénéficier par ailleurs d'autres dégrèvements, décrits ci-après.

Le tableau ci-après présente les abattements appliqués aux bases d'imposition en 2008 :

Nature de l'abattement	Nombre bénéficiaires	Bases non imposées	Perte de produit fiscal
Général à la base	51 383	14 225 006 €	3 138 036 €
Pour charges de famille : 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> pers.onnes	20 216	5 536 481 €	1 221 348 €
Pour charges de famille : 3 <sup>ème</sup> personne et +	3 484	1 436 603 €	316 914 €
Spécial à la base	9 697	Non voté	0 €
	<b>Total :</b>	<b>21 198 090 €</b>	<b>4 676 298 €</b>

A ces abattements s'ajoutent des **exonérations et dégrèvements décidés par le Législateur**. Les pertes de recettes correspondantes sont partiellement compensées par l'Etat. Sont ainsi exonérées :

- les personnes physiques reconnues indigentes par la commission communale des impôts directs,
- les bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées prévue aux articles L 815-2 et 815-3 du code de la sécurité sociale ou de l'allocation aux adultes handicapés, infirmes ou invalides et ne pouvant subvenir par leur travail aux nécessités de leur existence, ou âgées de plus de 60 ans ou veufs ou veuves sans condition d'âge, et dont le montant du revenu fiscal de référence de l'année précédente n'excède pas une certaine limite.
- en outre, les bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion sont dégrévés d'office de la totalité de la taxe d'habitation afférente à leur habitation principale.
- Enfin, les autres contribuables peuvent bénéficier, sous certaines conditions de revenu, du plafonnement de leur cotisation de taxe d'habitation à 3,44 % de leur revenu fiscal de référence. Ce plafonnement est atténué par les éventuelles hausses de taux communal, intercommunal et départemental intervenues depuis 2000, et les changements liés aux abattements depuis 2003.

Le tableau suivant présente le nombre des bénéficiaires des mesures d'exonération et de dégrèvement et leur évolution :

	2007	2008	2008 / 2007		Bases exonérées 2008
	Nombre	Nombre	Nombre	%	
Bases exonérées	9 341	9 237	- 104	- 1,1 %	18 996 596 €
<i>Dont RMI</i>	3 002	2 990	- 12	- 0,4 %	5 282 683 €
Plafonnement des cotisations	29 461	29 143	- 318	- 1,1 %	<b>9 000 272 €</b>
<b>ENSEMBLE</b>	<b>38 802</b>	<b>38 380</b>	<b>- 422</b>	<b>- 1,1 %</b>	<b>27 996 868 €</b>

\* **en matière de taxe sur le foncier bâti**, la Ville de Besançon a accordé une exonération de deux ans aux constructions nouvelles de logements financés au moyen de prêts conventionnés ou de prêts aidés par l'Etat, pour un montant inférieur ou égal à 50 % de leur coût, ou de prêts à taux zéro.

De plus, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, dans le périmètre de la Zone Franche Urbaine (ZFU) de Planoise, les immeubles affectés à une activité entrant dans le champ d'application de la taxe professionnelle bénéficient d'une exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties, d'une durée de 5 ans, sous réserve du respect de certaines conditions.

Les entreprises concernées sont également exonérées de taxe professionnelle, d'impôt sur les bénéfices et de charges sociales pour la même durée. Cette exonération a généré une économie pour les entreprises concernées de 236 K€ de taxe foncière sur les propriétés bâties en 2008. Cette année, près des deux tiers des bases exonérées vont revenir à imposition, 2009 étant l'année à laquelle se termine l'exonération des premières entreprises ayant bénéficié de la mesure.

L'Etat accorde également des exonérations et des dégrèvements de taxe sur le foncier bâti : c'est notamment le cas des exonérations de longue durée pour les constructions neuves de logements sociaux ou les créations d'hébergement d'urgence, sous certaines conditions, mais aussi des exonérations en faveur des personnes âgées, handicapées, ou de condition modeste.

Un abattement de 30 % sur la base d'imposition en faveur des immeubles d'habitation situés en zone urbaine sensible appartenant à une SEM ou à un organisme HLM a été prolongé jusqu'en 2009 (inclus). Il permet une économie de près de 770 K€ de taxe foncière pour les bailleurs sociaux.

Enfin, les personnes de condition modeste peuvent bénéficier, sous certaines conditions, d'une exonération de taxe sur le foncier bâti dont elles sont passibles pour leur habitation principale.

En 2008, les exonérations de taxe foncière ont été les suivantes :

Nature de l'exonération	Nombre de bénéficiaires	Bases exonérées
Contribuables exonérés (adultes handicapés, bénéficiaires du fonds de solidarité aux personnes âgées)	1 452	1 732 685 €
Logements nouveaux et extensions de constructions existantes (2 ans)	182	236 288 €
Constructions nouvelles autres que d'habitation (2 ans)		-
Logements HLM financés par prêts aidés (15 ans)	4 867	3 814 901 €
Logements financés par PAP (10 ans)	353	290 462 €
Logements HLM situés en ZUS (abattement de 30 %)	10 142	3 219 123 €
Locaux situés en ZFU	264	994 191 €
<b>TOTAL</b>	<b>17 260</b>	<b>10 287 650 €</b>

\* **en matière de taxe sur le foncier non bâti**, le Conseil Municipal n'a pas pris de mesure spécifique.

## **2. La fixation des taux**

Aux bases ainsi déterminées et notifiées à la Ville par les Services Fiscaux, s'appliquent des taux d'imposition, fixés librement par le Conseil Municipal, dans le respect de 2 limites :

### . Le plafonnement des taux

Le Code Général des Impôts dispose que les taux votés ne peuvent excéder un taux plafond. Pour la taxe d'habitation et les taxes foncières ce plafond est égal au plus élevé des 2 chiffres suivants :

- soit deux fois et demi le taux moyen constaté l'année précédente pour la même taxe pour l'ensemble des communes du département
- soit deux fois et demi le taux moyen constaté l'année précédente au niveau national pour l'ensemble des communes.

Les taux plafonds 2009 sont fixés à 36,47 % pour la taxe d'habitation, 46,85 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 112,03 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

### . La règle du lien entre les taux

La Ville peut faire évoluer ses taux dans une même proportion, ou choisir de leur appliquer une variation différenciée.

Si la commune choisit cette deuxième possibilité, elle doit respecter les règles suivantes :

Evolution	Taxe d'habitation	Taxe sur le foncier bâti	Taxe sur le foncier non bâti
Hausse	Libre	Libre	Pas plus que la taxe d'habitation
Baisse	Libre mais pas plus que le foncier non bâti	Libre	Libre

## II. Le vote des taux 2009 et le calcul du produit fiscal attendu

Conformément à l'engagement pris au début du précédent mandat, les taux de fiscalité directe ont évolué bien en deçà de l'inflation constatée de 2001 à 2008, moins de 1 % en moyenne annuelle au lieu de 1,9 % pour l'indice des prix.

**L'engagement de ne pas augmenter les taux d'imposition plus que l'inflation a été renouvelé sur la durée du mandat en cours. Il est maintenu, malgré la crise.**

Lors du dernier Conseil, nous avons vu que la construction du BP 2009 devait néanmoins répondre à un triple objectif : maintenir un haut niveau de dépenses d'équipement, stabiliser le recours à l'emprunt et modérer la pression fiscale.

Cette difficile équation a pu être en partie résolue par une diminution sensible de notre épargne de fonctionnement, qui peut être temporairement acceptée compte tenu de notre bonne situation financière fin 2008.

Elle ne peut cependant suffire à éviter une hausse de la pression fiscale qui restera cependant contenue dans des limites raisonnables qui vous sont détaillées ci-dessous.

### 1. Les bases d'imposition 2009

La Loi de finances pour 2009 a fixé à 1,025 le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases pour cet exercice. A cette hausse forfaitaire s'ajoute l'évolution physique des bases prenant compte notamment des nouvelles constructions.

	Bases notifiées 2008	Bases définitives 2008 (1)	Bases notifiées 2009 (2)	2 / 1 en €	2 / 1 en %
Taxe d'habitation	146 925 000 €	147 254 883 €	152 359 000 €	+ 5 104 117	+ 3,5 %
Foncier bâti	129 376 000 €	129 467 669 €	134 664 000 €	+ 5 196 331	+ 4,0 %
Foncier non bâti	348 400 €	350 707 €	372 100 €	+ 21 393	+ 6,1 %

L'évolution des bases observées appelle deux remarques :

\* la progression des bases de taxe d'habitation se maintient à un niveau acceptable, malgré la légère baisse de population ressortant du dernier recensement partiel. C'est en partie le résultat du travail partenarial engagé avec la Direction des Services Fiscaux depuis maintenant deux ans,

\* les bases de foncier bâti progressent à un niveau proche de celui observé les années passées. Un ralentissement est cependant à prévoir, les effets de la crise sur le marché de la construction immobilière ne devant faire ressentir leurs effets sur les bases qu'à compter de 2010.

**2. Les taux d'imposition 2009**

	Taux 2008	Taux 2009	Evolution
Taxe d'habitation	22,06 %	22,28 %	+ 1,0 %
Foncier bâti	23,93 %	24,65 %	+ 3,0 %
Foncier non bâti	26,11 %	26,37 %	+ 1,0 %

**Il vous est proposé d'augmenter les taux de taxe d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés non bâties de 1 %, et le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de 3 %.**

Plusieurs arguments militent en faveur de cette hausse différenciée des taux, équivalente à une hausse uniforme des taux de 2 % et notamment ceux-ci :

\* pour un même logement, la base du foncier bâti est environ deux fois moindre que celle de la taxe d'habitation ;

\* en cette période de grandes difficultés, un effort particulier doit être fait en direction des locataires qui constituent la grande majorité des ménages les plus fragilisés.

**3. Le produit 2009 évolue par conséquent de la façon suivante :**

	Produit réalisé 2008	Produit notifié 2009	Evolution en %
Taxe d'habitation	32 484 428 €	33 945 585 €	+ 4,50 %
Foncier bâti	30 981 613 €	33 194 676 €	+ 7,14 %
Foncier non bâti	91 570 €	98 123 €	+ 7,16 %
<b>TOTAL</b>	<b>63 557 611 €</b>	<b>67 238 384 €</b>	<b>+ 5,79 %</b>

**4. Les allocations compensatrices**

Elles compensent les pertes de recettes consécutives aux exonérations **décidées par le Législateur**.

**Contrairement à l'amalgame commodément et régulièrement utilisé, notamment ces dernières années, l'Etat n'est pas véritablement le «premier contribuable local» : il ne fait que verser aux collectivités locales la nécessaire compensation de décisions prises par lui-même.**

**Tout n'est pas compensé, et de loin. Besançon a ainsi perdu près de 3 M€ en 2008 uniquement en raison des modes de calcul fixés par le Législateur :**

\* Les exonérations accordées aux personnes physiques sont calculées sur la base des taux de 1991, 17,49 % pour la taxe d'habitation et 18,91 % pour le foncier bâti, soit une perte de 1,1 M€ ;

\* Certaines exonérations de foncier bâti accordées principalement à des personnes morales (organismes HLM, Etat, collectivités) ne sont pas compensées, soit une perte de 1,8 M€.

**Et lorsqu'il y a compensations, elles sont régulièrement et fortement réduites :**

\* Est-il nécessaire de rappeler que la dotation de compensation de taxe professionnelle, variable d'ajustement de l'enveloppe de dotations de l'Etat, qui était de 3 344 K€ en 2004 n'est plus que de 1 583 K€ en 2009, soit une perte de 1 761 K€ en cinq ans ?

\* Est-il également nécessaire de rappeler que les compensations du foncier bâti servent à leur tour de variables d'ajustement depuis cette année et subissent de ce fait une forte régression ? Le tableau ci-dessous en témoigne.

**Ne s'agit-il pas là de vrais transferts de charges sur les collectivités locales ?**

Le tableau suivant retrace les compensations reçues par la Ville en 2008 et 2009 et permet de constater un **nouvel et important recul de 671 K€ et de 12 %**.

Allocations compensatrices	2008	2009	Evolution en €	Evolution en %
Foncier bâti - personnes de condition modeste	309 239	274 732	- 34 507	- 11,2
Foncier bâti - ZFU et ZUS	978 521	734 235	- 244 286	- 25,0
Foncier bâti - exonération de certains immeubles	951	485	- 466	- 49,0
Sous-total foncier bâti	1 288 711	1 009 452	- 279 259	- 21,7
Taxe d'habitation	2 367 251	2 345 992	- 21 259	- 0,9
Foncier non bâti	7 884	7 958	+ 74	+ 0,9
Taxe professionnelle (DCTP)	1 953 434	1 582 533	- 370 901	- 19,0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 617 280</b>	<b>4 945 935</b>	<b>- 671 345</b>	<b>- 12,0</b>

Les ajustements nécessaires par rapport aux prévisions du budget primitif seront inscrits lors de la prochaine décision modificative.

**III. Décisions à prendre**

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir les propositions contenues dans le rapport et de fixer comme suit les taux communaux 2009 des trois taxes directes locales :

	Taux 2008	Taux 2009	Evolution
Taxe d'habitation	22,06 %	22,28 %	+ 1,0 %
Foncier bâti	23,93 %	24,65 %	+ 3,0 %
Foncier non bâti	26,11 %	26,37 %	+ 1,0 %

**«M. LE MAIRE :** Nous en avons déjà parlé largement lors du débat sur le budget 2009. Vous savez que le produit prévisionnel de la fiscalité directe résulte de l'application des bases notifiées par les services fiscaux. Nous proposons donc d'augmenter de 1 % la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de 3 % la taxe foncière sur les propriétés bâties. Je pourrais vous citer les taux de quelques villes qui ne sont d'ailleurs pas forcément des villes de gauche pour vous permettre de faire des comparaisons et vous éviter de dire que c'est le propre des villes de gauche d'augmenter les impôts et le propre des villes de droite de ne pas le faire. Si vous le souhaitez je pourrai donner quelques exemples pour éclairer votre lanterne.

**M. Edouard SASSARD :** Je reviendrai sur trois points, le premier concernant les chiffres du budget. C'est vrai que la transition est difficile quand on entend Mme MENETRIER à juste titre parler de pouvoir d'achat, etc. et quand vous présentez le budget, enfin on l'a déjà vu en février, mais quand vous confirmez les hausses d'imposition, 1 % d'augmentation de la taxe d'habitation qui est supérieure à la moyenne et qui concerne les locataires les plus modestes, et 3 % de la taxe foncière, qui concerne les propriétaires, qui ne sont pas tous riches et aussi les entreprises. Je vais vous lire ce qu'écrit Jean-Louis DABROWSKY, Président de la CCI, puisque vous aimez bien faire référence à des articles, dans Expression active, d'aujourd'hui ou d'hier : «La Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs s'apprête par ailleurs à voter le taux de pression fiscale qui déterminera sa principale ressource collectée auprès des entreprises. Elle ne l'augmentera pas. A cet égard, il serait souhaitable que les collectivités fassent enfin preuve de modération lorsqu'elles ont à examiner leur budget. Si la commande publique peut jouer dans certains cas un rôle pour le maintien de l'activité, une fiscalité locale contenue pour les entreprises serait, sans nul doute, comprise comme un signe visible de réelle solidarité envers le monde économique. Dans les difficultés actuelles, les entreprises ont besoin qu'on leur laisse de l'oxygène. C'est le moment pour elles de se réorganiser pour être en capacité de sortir de cette crise, s'adapter à une nouvelle donne économique». Ça c'est du concret, ce n'est pas sur du national, c'est sur Besançon et c'est la réalité. Comme on l'a déjà dit, on ne voulait pas d'augmentation d'impôt. Philippe GONON a dit qu'il fallait faire des économies au jour le jour comme dans une entreprise, quand on est en difficulté on prend sur les charges. Il y a des entreprises aujourd'hui qui font 20 à 30 % d'économie, qui arrivent à taper sur leurs charges, on aurait dû faire exactement pareil à Besançon et aller chercher...

**M. LE MAIRE :** Elles tapent dans leurs charges en licenciant !

**M. Edouard SASSARD :** Pas forcément, et aller chercher avec les dents ces économies-là en terme de fonctionnement, coût des événements, des manifestations, etc. c'était indispensable, premier point. Donc évidemment on confirme qu'on est contre ce budget.

Deuxième point, vous retapez une fois de plus sur l'Etat. Il y a quand même quelque chose un petit peu paradoxal, c'est que la taxe d'habitation qui va augmenter de 1 % est payée par les foyers imposables. Quand les foyers ne sont pas imposables, soit 50 % des cas à Besançon, c'est l'Etat qui paie le restant, les 50 %. Cela veut dire que l'augmentation du 1 % vous le mettez sur le dos de l'Etat, si ! Vous le mettez sur le dos de l'Etat et vous contribuez ainsi à l'augmentation du déficit public de cette façon-là. Et vous qui avez des bases plutôt faibles, vous avez encore plus besoin de participations de l'Etat et vous osez en plus et de nouveau critiquer l'Etat, ce qui est quand même paradoxal. Ce sont ces villes où les bases sont plutôt faibles qui en ont le plus besoin et c'est vous qui critiquez le plus le rôle de l'Etat, ce n'est quand même pas normal. Si vous vouliez faire des efforts, vous augmenteriez vos bases, vous baisseriez le coût de fonctionnement puis vous rendriez votre ville attractive et là vous limiteriez le déficit public.

Troisième point, vous parlez des exemples, Martine AUBRY, Première Secrétaire du parti socialiste à Lille, taxe d'habitation en augmentation de 12,5 %.

Enfin sur la mobilisation des militants à Ornans, pour qu'au printemps des libertés il n'y ait pas que 1 500 personnes au Zénith qui viennent de Lille, eh bien on peut vous dire comment mobiliser vos militants (réactions).

**M. LE MAIRE :** Je ne suis pas intervenu sur ce sujet mais je pense que vous devriez être très prudent par rapport à ce que vous dites car faire en sorte que le contrôle d'identité soit fait par des militants UMP badgés, oreillette à l'oreille, et je l'ai vu moi-même mais je n'ai pas voulu intervenir dans la polémique là-dessus, ça me fait penser à une drôle de république. Etre arrêté comme tout le monde à 20 km d'Ornans, devant passer par Scey-Maisières pour arriver à Ornans et là me faire contrôler par des militants badgés UMP GP oreillette à l'oreille, je dis attention pour la République, ce n'est pas très bon.



Vous savez, j'ai accueilli ici Jacques CHIRAC qu'avec le recul je trouve même presque sympathique, Jean-Pierre RAFFARIN et François MITTERRAND, cela ne s'est pas passé comme cela. Vous savez que là-bas il y avait un portique comme dans les avions où il fallait retirer sa ceinture, ses chaussures si ça sonnait. J'ai été privilégié, un grand patron de la police m'a reconnu et il m'a laissé passer donc je n'ai pas eu besoin d'ôter ma ceinture ni mes chaussures. Je ne veux pas polémiquer là-dessus Monsieur SASSARD mais de cela, je ne suis vraiment pas très fier, je suis même un peu inquiet. Et nous, nous n'avons jamais utilisé les Préfectures pour faire un certain nombre de choses.

**M. Jean ROSSELOT :** Autant vous avez raison sur les militants, autant vous avez tort sur les Préfectures.

**M. LE MAIRE :** Ah ? j'ai raison sur les militants, c'est déjà bien (rires).

**M. Philippe GONON :** Je voudrais vous lire une lettre que j'ai reçue ce matin dans ma boîte qui a été expédiée par un dénommé Zadig, je n'arrive pas bien à lire son adresse, ça me semble être Babylone, à un monsieur Voltaire 10 route de Genève 01210 à Ferney. Il écrit ceci : « Mon très cher Maître, c'est avec beaucoup de joie que je viens de rentrer dans mon pays, la Perse, où je peux enfin me reposer de ce long et fatigant voyage grâce auquel j'ai découvert la France. Je voudrais vous dire toute ma reconnaissance pour le temps que vous avez consacré à me décrire par le menu les moeurs de ces Français...

**M. LE MAIRE :** C'est vieux ce que vous nous lisez là et connu. C'est étudié dans toutes les écoles. Il va falloir revoir un peu votre culture générale cher ami.

**M. Philippe GONON :** Et je dois dire que tout ce que vous m'avez narré du caractère de ce peuple français est exact sauf un point, sauf peut-être ce caractère si belliqueux que vous attribuez aux Français, si prompts à se rebeller, si revendicatifs, si rapides à crier leur mauvaise humeur. Et avant de prendre le bateau qui devait me ramener à mon lointain Orient, j'ai voulu vérifier ce trait de caractère en séjournant quelques mois dans une région proche de la vôtre qui s'appelle la Comté récemment rattachée au royaume de France et qui a une devise ma foi en apparence bien trempée : « Comtois rends-toi, nenni ma foi ». Et je me suis dit à la lecture de cette devise que j'allais y trouver les traces les plus marquées de cet esprit fier et rebelle notamment dans la capitale où se côtoient à la fois le petit peuple et les lettrés, les artistes et les commères. Quel ne fut pas mon décevant, point de tout cela !

**M. LE MAIRE :** Vous n'allez pas nous lire tout le livre quand même ?

**M. Philippe GONON :** Que du fatalisme et que de la résignation. Pour preuve, un exemple parmi tant d'autres. Comme tous les voyageurs qui ont pu le constater, le royaume de France aujourd'hui conduit par le Roi Nicolas 1<sup>er</sup> connaît une crise sans précédent, une crise qui voit les pauvres et les manants fouiller dans les poubelles pour se nourrir. Eh bien imaginez que la France, première puissance mondiale au XVIII<sup>ème</sup> Siècle puisse compter autant de misère. Savez-vous ce qu'a décidé le grand échevin de la capitale de cette Comté ? On pourrait penser qu'il organise par exemple des distributions de nourritures aux plus pauvres, c'est ce que vient de faire le Roi Moabdar, le roi de Babylone car ici aussi on connaît la crise. Eh bien non ! alors que le pouvoir d'achat des citoyens stagne, voire baisse, il augmente la taxe sur les propriétaires de maison de plus de 5 %. Alors que le nombre de sans emploi augmentera entre 400-500 peut-être 1 million en 2009, il augmente la taxe pour les occupants des maisons de plus de 3 %. Alors que les maréchaux-ferrants, les tailleurs de pierre, les aubergistes voient leur activité baisser de 20, 30 ou 40 %, il augmente la taxe sur les produits dite TP de 2,59 %. Alors que le commerce avec les régions voisines ou les pays proches plonge, il augmente la taxe qui s'appelle le VT, ça doit être une taxe sur les chevaux de 38 %. Les citoyens de cette ville se sont-ils pour autant rebellés ? Apparemment non, je n'ai pas entendu de cris. J'ai cherché dans les pamphlets qui circulent sous le manteau en ville et j'ai cherché dans les gazettes. J'ai lu la terrible Semaine de Besançon, j'ai parcouru l'épouvantable Gazette bisontine, j'ai dévoré le redoutable ER, ce sont les initiales d'une feuille dont le vrai nom est je crois mais



mon français n'est pas parfait, Esprit Rebelle. Pas un mot de mécontentement, pas une missive au vitriol, pas un billet d'humeur assassin. Les plus silencieux, les plus capons, dans tout cela ce sont les chefs des corporations d'artisans, de commerçants, de colporteurs qui sont les plus taxés mais les plus résignés. Et ce ne sont pas les cris d'orfraie de la poignée d'éruptants et égosillants opposants au cybaraté grand échevin qui vont changer quoi que ce soit à l'affaire, on augmenta, un point c'est tout ! Alors Cada mon ami fidèle, mon confident dont je vous ai tant parlé est du même avis que moi. La révolution que vous dites sentir venir avant la fin de ce siècle n'aura pas lieu. Les Français sont pris pour des imbéciles par les édiles qui les gouvernent. Cela marche, cela marchera longtemps encore, nos descendants en parleront dans deux ou dans trois siècles.

Pour conclure tout de même par une note d'optimisme, je voudrais préciser que Voltaire définissait lui-même Zadig, j'ai beaucoup plagié son texte, comme une simple «couillonnerie». Décidément je m'en suis fait une spécialité mais non seulement le Modem ne votera pas ces taux mais il vous demandera au contraire de passer l'abattement général de 10 à 15 % à Besançon.

**M. LE MAIRE :** J'ai noté que dans votre texte les Bisontins étaient des imbéciles, c'est ce que vous avez dit, je pense que les Bisontins effectivement apprécieront. Je n'ai pas envie de vous répondre Monsieur GONON car ce n'est pas le lieu ici pour faire ce genre d'exercice dont vous êtes un grand spécialiste.

**Mme Elisabeth PEQUIGNOT :** Vous avez décrit tout à l'heure l'inquiétude que vous avez éprouvée à Ornans par rapport à ces militants qui vous ont contrôlé.

**M. LE MAIRE :** Pas trop moi, plutôt ceux qui m'accompagnaient et qui ont été contrôlés. Il y en a même dans la salle d'ailleurs qui faisaient partie du contrôle, j'en reconnais quelques-uns.

**Mme Elisabeth PEQUIGNOT :** En tout cas j'ai aussi une petite anecdote : le 26 février à la sortie du Conseil Municipal, deux véhicules de la police nationale attendaient un jeune qui avait participé à ce Conseil Municipal. Les deux véhicules, chacun avec au moins 4 policiers de la police nationale, ont cerné ce jeune homme simplement parce qu'il avait participé au Conseil Municipal. Je dois dire qu'en échangeant avec ces policiers, ils ont affirmé qu'ils étaient là à votre initiative, donc je dois dire que j'ai éprouvé la même sensation.

**M. LE MAIRE :** Je peux vous poser une question Madame ? Est-ce que les personnes qui contrôlaient étaient des militants du PS ou des policiers ? Je vous pose une question, répondez-moi Madame.

**Mme Elisabeth PEQUIGNOT :** On a assisté à cela à l'issue d'une réunion du Conseil Municipal, est-ce que ce n'est pas inquiétant ?

**M. LE MAIRE :** Vous savez très bien ce qu'il en est de cette affaire, c'est pour cela que je ne tiens plus à vous recevoir par rapport à cela. Vous savez très bien que la police nationale est intervenue, non parce que cette personne a assisté au Conseil Municipal mais parce qu'elle a tenu des propos menaçants, oui, des propos menaçants dans cette enceinte. Madame, s'il y a des choses qui ne vous paraissent pas bien, vous avez toujours loisir de porter plainte ou les personnes incriminées peuvent porter plainte. Mais ce que je constate, c'est qu'ici il y a un état de droit et c'est la police nationale qui est intervenue. Vous pouvez leur demander pourquoi ils sont intervenus, ils vous répondront certainement mais ce n'était pas des militants d'un parti politique qui l'ont fait. Pour moi, cela est clos. Jean ROSSELOT, vous étiez d'accord avec moi sur le contrôle ?

**M. Jean ROSSELOT :** Oui.

**M. LE MAIRE :** C'est bien, on a déjà un point d'accord. J'espère qu'il y en aura plus.

**M. Jean ROSSELOT :** On sort un peu du sujet mais il est bon de s'expliquer sur les militants badgés et sur l'usage de la Préfecture. Sur les militants badgés, je vais vous dire ce que je pense très sincèrement, on est dans un Etat démocratique, républicain, un Etat de droit. Les partis politiques animent la réflexion politique et concourent à l'expression du suffrage et leur rôle s'arrête là.

**M. LE MAIRE :** Tout à fait d'accord.

**M. Jean ROSSELOT :** Est-ce qu'ils faisaient du contrôle ou de la congratulation ? Je n'en sais rien, il y a eu des initiatives individuelles mais il est bon de mettre des points sur les «i».

**M. LE MAIRE :** Je vous félicite pour votre courage politique mon cher ami, c'est bien que vous puissiez le dire, c'est bien que le leader de l'UMP à Besançon dise cela.

**M. Jean ROSSELOT :** C'est l'honneur que nous avons tous de vivre dans un Etat républicain, démocratique où le débat emporte le respect et où il y a des règles qui s'arrêtent à certains endroits.

**M. LE MAIRE :** Totalement d'accord avec vous et merci de l'avoir dit.

**M. Jean ROSSELOT :** Sur l'usage de l'Hôtel de la Préfecture et Pascal BONNET va préciser en sa qualité d'ancien Président de la fédération, je pense que vous êtes titulaire du pouvoir exécutif de cette ville, vous gérez cette ville, vous êtes chez vous 2 rue Mégevand ici. A l'Hôtel de Grammont, Mme DUFAY est chez elle, façon de parler, elle gère passagèrement.

**M. LE MAIRE :** Non, Jean je ne me sens pas chez moi ici, je me sens ici au nom des Bisontines et des Bisontins, c'est la maison...

**M. Jean ROSSELOT :** D'accord, mais vous êtes dans vos locaux, c'est vous qui gérez...

**M. LE MAIRE :** Ce sont les vôtres aussi.

**M. Jean ROSSELOT :** J'entends bien mais enfin c'est vous qui avez la responsabilité de la gestion, c'est vous qui en avez la police d'entrée, de sortie. Si vous ne voulez pas que je rentre, je ne rentre pas.

**M. LE MAIRE :** Ça manquerait ou ça nuirait à la qualité du débat Jean.

**M. Jean ROSSELOT :** Je crois me faire comprendre, vous êtes titulaire du pouvoir exécutif de la collectivité...

**M. LE MAIRE :** Je suis même officier de police judiciaire.

**M. Jean ROSSELOT :** Vous êtes responsable et quand je dis chez vous, c'est façon de parler. Vous avez le droit de prendre des mesures parce que vous occupez passagèrement le siège de la personne morale de droit public dans laquelle vous êtes. Dans le même raisonnement, Mme DUFAY est «chez elle» à l'Hôtel de Grammont, M. JEANNEROT est «chez lui» à l'Hôtel du Département et l'Etat est «chez lui» à la Préfecture, d'accord ? Et un secrétaire d'Etat est aussi «chez lui» à la Préfecture. J'ai entendu dire : il est secrétaire d'Etat à la Francophonie, etc. sauf qu'on oublie une chose, les ministres ont une double casquette, c'est juridiquement la règle établie, ils sont responsables d'un secteur de services de l'Etat et en même temps ils sont solidaires du Gouvernement. Quand le Gouvernement s'en va, il n'y en a pas qui reste, tout le monde s'en va, donc ils sont solidaires d'une politique. Et qu'un secrétaire d'Etat, ministre, soit chez lui dans une Préfecture avec à ses côtés le représentant de l'Etat territorial ça n'a rien d'étonnant -je fais cette petite précision- pour faire avancer les choses dans la lutte que le Gouvernement de cet Etat mène pour répondre aux besoins nés de la crise, moi je trouve qu'il n'y a rien à dire.

**M. LE MAIRE :** Des fois trop c'est trop mais continuez comme cela car lorsque j'entends les réactions, je trouve que c'est très bien. Vous savez, Jean, in fine, ce sont les gens qui tranchent, ce sont les électeurs qui tranchent et l'excès ce n'est jamais bon.

**M. Pascal BONNET :** Jean ROSSELOT a fait référence à mes anciennes fonctions à l'UMP. Je ne m'exprime pas au nom de l'UMP mais je voulais réagir aussi, vu la tonalité du débat, en précisant que l'ensemble des responsables de l'UMP du Doubs a bien précisé qu'il n'était pas question de contrôler l'identité. Il y a peut-être eu des dérapages individuels, je suis d'accord avec Jean ROSSELOT, tout responsable de parti politique conçoit les choses comme cela, la République c'est une chose, les partis politiques c'est autre chose mais ils existent dans le cadre de la République. Il y avait lors de cette visite présidentielle où je ne suis pas allé, étant en réunion à la Région à ce moment-là parce que la Région a maintenu certaines réunions, des invités d'horizons très divers y compris des militants et les cadres et les militants s'organisaient pour se retrouver. Après, que des personnes aient pu mal comprendre certaines choses ou que certains aient eu des dérapages individuels, ça a été dénoncé, donc là-dessus je crois qu'il n'y a aucun doute et je ne pense pas qu'il soit utile de renforcer la polémique là-dessus.

Je voudrais aussi en complément de Jean ROSSELOT revenir sur la question de ce que vous appelez l'usage de la Préfecture parce qu'il y a une contradiction totale entre dire au début du Conseil : dites au Président, dites au Gouvernement de répondre à la crise sociale, et d'être choqué qu'un Ministre du Gouvernement franc-comtois fasse en sorte qu'il y ait une réponse franc-comtoise dans les services de l'Etat. Il faudrait savoir ce que vous voulez. Qu'il soit chef de file dans l'optique des élections régionales, c'est autre chose.

**M. LE MAIRE :** Ah bon !

**M. Pascal BONNET :** Je pense que la Présidente de Région, si par hasard elle est à nouveau candidate, quand elle exerce en tant que Présidente de Région elle n'est pas candidate. Donc il ne faut pas confondre, il ne faut pas tomber dans la polémique.

**M. LE MAIRE :** Je suis d'accord avec vous Monsieur BONNET.

**M. Pascal BONNET :** Si vous ne souhaitez pas polémiquer, ne polémiquez pas et je vous rappellerai une chose...

**M. LE MAIRE :** Je suis d'accord avec vous parce que les Bisontines et les Bisontins, les Franc-Comtois ne sont pas dupes.

**M. Pascal BONNET :** Je vous rappellerai quand même, le Gouvernement JOSPIN et tous les ministres franc-comtois largement en première ligne de la campagne régionale et à l'époque l'usage des services de l'Etat, ça ne vous choquait pas.

**M. LE MAIRE :** Il n'y avait pas eu de réunion à la Préfecture, M. JOYANDET est venu me voir un jour à la Mairie comme Ministre franc-comtois. Je l'ai reçu avec beaucoup de plaisir et nous avons eu une conversation très intéressante et je le referai à l'occasion. Je note avec satisfaction que l'UMP n'est pas d'accord avec le contrôle par les militants alors qu'il y avait déjà sur place 910 gendarmes mais j'arrête là.

**M. Edouard SASSARD :** Je voulais simplement vous dire avec tout le respect que je vous dois que je n'ai pas eu mes réponses concernant mes questions sur l'augmentation de la fiscalité. Les militants ici à Besançon, je m'en fiche, la Préfecture je m'en fiche, ce que j'aurais voulu avec tout le respect que je vous dois et je suis vraiment respectueux vis-à-vis de vous et vis-à-vis de votre fonction, c'est que dans le cadre du Conseil Municipal vous puissiez simplement répondre à mes interrogations.

**M. LE MAIRE :** Nous avons déjà répondu à plusieurs reprises et c'est vous Monsieur SASSARD qui avez lancé le débat sur les militants.

**M. Edouard SASSARD :** Je pense qu'on a droit à autre chose et que ce n'est pas correct pour le boulot qu'on fait, nous tous, les 55, de finir une intervention sans réponse et de partir sur n'importe quoi.

**M. LE MAIRE :** Monsieur SASSARD, vous êtes quand même plutôt « gonflé » parce que c'est vous qui avez proposé de dire à Mme AUBRY comment faire pour attirer plus de 1 500 personnes au Zénith ! C'est vous qui lancez là-dessus et après vous avez le culot de venir nous faire des reproches, il y a quand même des limites !

Quant à l'augmentation de 1 %, vous savez très bien que c'est une augmentation mesurée. Si vous regardez ce qui se passe ailleurs, allez demander par exemple à mon ami RUFFENACH au Havre pourquoi il augmente de 6,5 % alors que leurs taux sont déjà très importants. J'ai là les taux du foncier bâti ; on est à Besançon à 24,65, à Orléans c'est 29,81, à Nîmes c'est 31,05, à Toulon c'est 25,66, au Havre c'est 29,01. C'est trop facile de prendre un chiffre et de baser son raisonnement dessus. Et puis il y a une chose dont on ne parle jamais, l'impôt qui est perçu, qui est prélevé à quoi sert-il ? S'il servait effectivement à faire des choses sans intérêt, on pourrait en discuter mais il sert entre autres, et de plus en plus, à venir en aide à ceux qui sont en difficulté. Au niveau de l'Agglomération la TP va venir en aide aux entreprises en difficulté, ce qu'il faut voir c'est le montant effectivement qui est prélevé mais aussi à quoi ça sert. Ce sont aussi les services et quand on parle du nombre d'employés, je vous l'ai déjà dit à plusieurs reprises, on peut faire avec 500-600 employés en moins si on confie au privé la collecte des ordures ménagères, les repas dans les écoles, l'eau, l'assainissement... Là nous avons une hausse mesurée de 1 %, c'est totalement mesuré et vous savez très bien que nous avons pris l'engagement de faire en sorte que sur l'ensemble du mandat on soit en dessous de l'inflation. Je ne vais pas arriver à vous convaincre ce soir, les explications vous les avez Monsieur SASSARD mais vous ne voulez pas les entendre et j'ai décidé dans ce Conseil de ne plus polémiquer avec vous parce que ça n'intéresse personne et que ça n'avance à rien. Quand vous faites des propositions concrètes, d'accord, travaillons ensemble et avançons ensemble.

**M. Christophe LIME :** Nous allons revenir un petit peu sur ce qui nous concerne ce soir, l'évolution des taux pour les impôts locaux. Au-delà des chiffres, il nous semble important de revenir sur l'utilité de l'impôt qui permet une redistribution des valeurs et l'accès à une vie digne au plus grand nombre de nos concitoyens. L'examen du rapport précédent nous montre que les besoins sociaux restent importants et que la situation empire au jour le jour. Une nouvelle fois ce sont nos collectivités qui vont être en première ligne pour assurer l'essentiel à certains de nos concitoyens. Bien entendu nous ne sommes pas surpris par les propos de l'opposition qui dénonce cette augmentation, propos qu'elle reprend chaque année, y compris les années où il n'y en a pas pour demander des baisses des taux. L'impôt est utile, est indispensable. Ne pas le reconnaître c'est faire preuve de populisme ou de considérer que c'est le marché qui doit régler tout dans notre société. A l'heure où l'on demande à notre collectivité toujours plus de services rendus, il faut assumer et s'en donner les moyens. La Ville de Besançon a toujours privilégié des services importants, à des coûts accessibles pour tous, voire gratuits pour certains. C'est un choix politique que nous assumons et que les communistes soutiennent pleinement. L'impôt est accepté lorsqu'il est acceptable financièrement par nos concitoyens et qu'il correspond aux capacités de chacun d'y souscrire, et que l'argent collecté est utilisé à bon escient. Pour qu'un impôt soit accepté, il faut qu'il soit juste. La fiscalité locale est bien loin d'être parfaite et une remise à plat des bases de calcul serait la bienvenue. Pour autant, des mesures fiscales ont été prises depuis quelques années pour prendre en compte entre autres la composition de la famille et les revenus des ménages. Nous pensons qu'il faut aller plus loin et qu'une réforme fiscale générale doit être entreprise en France mais aussi en Europe.

Bien entendu des réformes fiscales ont lieu régulièrement mais elles n'ont qu'un seul objectif, depuis quelques années, idéologique, faire croire au plus grand nombre à une baisse généralisée des impôts pour tous alors qu'elle ne concerne qu'un petit nombre de contribuables. Ces mesures permettent de justifier le désengagement considérable de l'Etat de ses missions pour les transférer sur les collectivités territoriales ou au secteur privé dont les coûts sont sans commune mesure par rapport à aujourd'hui. Le meilleur exemple a été la mise en place du bouclier fiscal. Pour la mise en oeuvre de cette mesure, on nous a expliqué qu'elle allait permettre aux plus modestes d'éviter une fiscalisation totalement injuste. L'exemple largement médiatisé de la veuve résidant à l'Île de Ré dont les maigres terres avaient tellement de valeur qu'elle était soumise à l'impôt sur la fortune était de rigueur.

Aujourd'hui qu'en est-il ? Pour l'année 2008, ce sont plus de 458 M€ qui ont été reversés, dont moins de 1 % pour les ménages les plus modestes Monsieur BONNET, ce qui représente aujourd'hui 60 % des contribuables mais moins de 1 % des sommes reversées. Parmi eux, un bon millier s'en sont sortis beaucoup mieux que les autres. Ils ont reçu en moyenne un chèque de 360 000 €, soit l'équivalent d'une vie de travail d'un Smicard. Par rapport à notre évolution fiscale, chacun de ces 1 000 contribuables représente l'augmentation du taux de la taxe d'habitation que nous allons voter ce soir pour 120 000 habitants. Alors Messieurs et Mesdames des minorités nous souhaitons que vous mettiez la même virulence à stopper un tel scandale que vous mettez ce soir pour dénoncer l'augmentation des impôts locaux qui vont permettre de satisfaire les besoins de ses habitants.

Autre argument développé à cette époque, permettre d'éviter l'exil fiscal. Résultat, en 2008 vous avez augmenté de 20 par rapport à l'année précédente les exilés fiscaux qui sont rentrés. Le Gouvernement semble plus efficace pour expulser des étrangers que pour faire revenir les plus riches.

Aujourd'hui nous allons donc voter les augmentations de taux qui s'ajouteront aux augmentations des bases votées par les seuls parlementaires UMP. Pour notre part, nous souhaitons que ces augmentations ne dépassent pas l'augmentation de l'inflation et ceci sur l'ensemble du mandat. Nous avons réussi à le faire lors du dernier mandat, ce doit être possible pour celui-ci comme vient de l'annoncer M. le Maire. Cette augmentation représente une enveloppe de 3,5 M€ pour nos 120 000 concitoyens. Cette somme est importante mais elle doit être mise en parallèle avec tous les chiffres annoncés dans les médias dans le cadre de la distribution des stock-options de certaines entreprises. Je rappelle que ces rémunérations s'ajoutent à des salaires déjà très élevés, 3,5 M€ c'est la moitié de ce que vient de s'octroyer le PDG de Gaz de France Suez avec l'accord des administrateurs de l'Etat, c'est 14 fois de moins ce que vont toucher les cadres de la filiale du Crédit Agricole de la Société CHEVREUX, c'est la somme du PDG de VALEO qui n'hésite pas à licencier à tour de bras, et je pourrais multiplier les exemples. Pour notre part, c'est complètement indécent et pas seulement en temps de crise parce que c'est révélé aujourd'hui, c'était une pratique courante depuis de nombreuses années dans les grandes entreprises. Quelle indécence de trouver cela normal alors que les salariés pauvres se multiplient, que le minimum vieillesse est à 633 €, que le RMI est à 454 €. Mais quelle indécence aussi auprès de certains chefs d'entreprise de PME et de PMI qui se démènent tous les jours pour sauver leur entreprise et leurs salariés. Mais là aussi il faudrait attendre que ce soit eux-mêmes qui se régulent et que ce soit le marché qui mette un terme à de telles pratiques. Pour les élus communistes, c'est impensable et intolérable. La proposition de décret qui va être discutée la semaine prochaine sous la pression populaire pour interdire la distribution de stock-options en cas de versement de subventions de l'Etat est très en dessous des attentes de nos concitoyens. On ne peut que s'inquiéter que dans le cadre des conventions de versement, cela n'ait pas été imposé dès le départ. A l'heure où je vous parle, les élus communistes, les sénateurs communistes présentent un projet de loi visant à supprimer le bouclier fiscal, les parachutes dorés et à limiter les stock-options. Cela sera à chacun de se positionner et au-delà des provocations et des larmes de crocodiles du discours du Président de la République à Saint-Quentin, de vite écouter la colère de nos concitoyens avant qu'elle ne s'exprime dans d'autres formes que nous ne pourrions que tous regretter.



**M. LE MAIRE** : Je n'ai rien à ajouter si ce n'est que je suis totalement d'accord avec toi.

**M. Pascal BONNET** : Je voudrais juste préciser qu'on n'a jamais été hostile à l'impôt. On souhaite un impôt juste et efficace et aujourd'hui ce n'est plus le cas et la réforme fiscale est attendue pour les collectivités, c'est évident. Pour ce qui est du bouclier fiscal on ne va pas refaire le débat mais de toute façon j'affirme que deux tiers des foyers fiscaux bénéficiaires ne sont pas ces exilés fiscaux, je ne sais pas où vous avez trouvé votre 1 %. Quant aux exilés fiscaux, pour ma part je n'ai pas de sympathie particulière pour ceux qui fuient le pays pour ne pas payer l'impôt. Concrètement si on empêche les gens de partir ou si on les fait revenir et qu'on récupère l'argent pour le pays, ce qui était l'objectif, ça me paraît satisfaisant. Ceci dit, je préférerais qu'il y ait une certaine moralité et qu'on estime que c'est un honneur d'être dans son pays et de payer des impôts. Après il y a des politiques qui visent à renforcer la compétitivité du pays. Ce que je constate là puisqu'on est quand même dans ce débat, c'est que vous, vous augmentez la pression fiscale sur les Bisontins et sur les entreprises alors qu'il y a une crise sociale et que donc vous mettez en danger l'emploi et vous ne contribuez pas au pouvoir d'achat des plus en difficulté de notre ville. C'est pour cela que nous voterons contre cette augmentation.

**M. LE MAIRE** : Ce n'est pas une surprise. Si vous pensez que la difficulté majeure des entreprises c'est cela, permettez-moi de vous dire que vous êtes quand même très très mal informé.

**Mme Elisabeth PEQUIGNOT** : Je suis effectivement d'accord avec M. LIME sur les revenus des salariés qui sont faibles, j'en conviens tout à fait. Par contre, en parlant de dividendes et de stock-options, je pense quand même que là on s'éloigne du débat local parce que combien d'entreprises au niveau local bénéficient de tout ceci, c'est très très marginal. On sait qu'au niveau local on a majoritairement, massivement de petites et moyennes entreprises. Donc les fameux stock-options et autres ce n'est pas par ici. Bien entendu, on peut s'en inquiéter mais je pense aussi qu'il faut se recentrer sur un débat local.

Par rapport aux dividendes et aux stock-options, il me semble que tout ceci existait avec Lionel JOSPIN et Michel ROCARD et votre indignation n'était peut-être pas celle d'aujourd'hui.

Par rapport au partage des revenus, c'est vrai que j'aurais tendance à dire que les propositions qui sont faites actuellement, à savoir effectivement le partage des bénéfices pour justement aller dans votre sens d'augmenter le pouvoir d'achat des salariés, faible aujourd'hui, la redistribution des bénéfices à hauteur d'un tiers pour les salariés, ça me semble aller vraiment dans le bon sens. Pour voler au secours des plus défavorisés, la tentation c'est vrai est effectivement de taxer lourdement les propriétaires. Mais il y a des propriétaires aujourd'hui qui sont modestes, il y a les retraités, les jeunes ménages, tous ces publics-là qui sont aujourd'hui fortement pénalisés, des personnes qui perdent leur emploi aujourd'hui et qui doivent rembourser les mensualités et qui vont aussi une fois de plus voir leur pouvoir d'achat baisser. Alors il serait quand même plus intéressant de ne pas augmenter les impôts de manière aveugle.

**M. Philippe GONON** : Quand on paie une taxe d'habitation ou une taxe foncière, on ne paie pas un taux, on paie un produit en masse qui est le résultat d'une multiplication base par taux. Cette multiplication peut être ventilée, ce que vous avez fait cette année entre taxe foncière, taxe d'habitation et globalement vous dites je n'ai pas augmenté les taux de plus de 2 %. Mais l'impôt que nous allons payer, il n'a pas augmenté de 2 %, il a augmenté de 2 % plus l'évolution de la valeur locative, ce qui fait du 5 % par exemple pour la taxe foncière ou du 3 % pour la taxe d'habitation à peu près. Nous payons en masse une augmentation d'impôt qui est supérieure à l'augmentation du taux.

D'autre part on peut discuter de l'inflation du moment où on prend en compte le taux d'inflation de l'année mais si on le prend en début d'année 2009, si nous le prenons aujourd'hui puisque nous votons les taux aujourd'hui, l'inflation pour l'année 2009 serait sur une base de moins de 1 %, on la donne à 0,8 - 0,9. On peut supposer même que dans l'année avec la crise que nous allons connaître et qui va s'aggraver, et nous sommes d'accord avec vous sur ce point-là, l'inflation va être proche de 0. On imagine déjà une

inflation proche de 0, voire même une déflation, cela veut dire une inflation négative. Dès lors passer en masse à 5 % nous semble quand même un petit peu trop élevé par rapport à des chiffres nationaux -on va prendre des chiffres nationaux pas locaux évidemment- d'une inflation égale quasiment à 0, un pouvoir d'achat qui est stable qui va peut-être régresser, peut-être même va-t-il être négatif, donc le pékin moyen qui paie ces 5 % et quelque d'augmentation ou ces 3,5 % d'augmentation trouve la facture quand même salée. Personne n'a dit qu'il faut absolument baisser les impôts, les rendre négatifs mais entre une inflation, un pouvoir d'achat quasiment égal à 0 et des augmentations entre 3 et 5 %, on peut peut-être trouver un biais moyen, plus faible en tout cas pour que la partie en 2009 soit plus facilement jouable pour certains des contribuables bisontins.

**M. LE MAIRE** : L'année dernière on n'avait pas augmenté et vous aviez demandé que cela baisse».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission n° 1 (2 contre), le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés [10 contre : 8 du Groupe UMP et Apparentés (M. SASSARD (+ procuration de Mme BRANGET), M. BONNET, Mme PEQUIGNOT, Mme GELIN, M. ROSSELOT, M. BONNET, Mme M. JEANNIN) et 2 du Groupe MODEM (M. GONON et Mme FAIVRE-PETITJEAN)] a décidé d'adopter les propositions contenues dans le rapport et de fixer comme proposé les taux communaux des trois taxes directes locales.

*Récépissé préfectoral du 31 mars 2009.*